



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Mandat Mäder-Brühlhart Bernadette / Julmy Markus
Schneuwly Achim / Flechtner Olivier / Perler Urs / Schumacher
Jean-Daniel / Jakob Christine / Senti Julia / Dietrich Laurent /
Schläfli Ruedi

2021-GC-85

Assurer la prise en charge stationnaire et ambulatoire dans leur langue maternelle des enfants et adolescent-e-s germanophones souffrant de problèmes psychiques

I. Résumé du mandat

Par mandat déposé et développé le 7 juin 2021, les député-e-s signataires relèvent plusieurs lacunes dans la prise en charge psychiatrique des enfants et adolescent-e-s germanophones du canton de Fribourg, ceci au niveau stationnaire et ambulatoire. Pour ce qui est du domaine ambulatoire, la Fondation Espace Thérapeutique-Psychiatrie et Psychothérapie pour Enfants (ci-après : Fondation Espace Thérapeutique) ne dispose que d'une offre pour les enfants et adolescent-e-s de la 1H à la 8H. Du côté stationnaire, le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) n'offre pas de service pédopsychiatrique spécifiquement germanophone. De plus, l'offre du RFSM en matière de thérapies spécialisées [comme pour les troubles du comportement alimentaire (TCA) ou pour les troubles du spectre autistique] est limitée et la prise en charge se fait ici en partie hors canton. Dans ce cadre, il existe une convention avec l'Espace St-Loup pour le traitement des TCA chez les enfants et adolescent-e-s francophones du canton mais pas pour les germanophones.

De façon générale, les député-e-s constatent que la base légale assurant une prise en charge en français et en allemand existe au niveau cantonal [Loi sur l'organisation des soins en santé mentale (LSM), art. 6 al. 3], mais qu'elle n'est pas appliquée. Au vu de cela, ils demandent :

1. Fondation Espace Thérapeutique :
 - > Elargissement de l'offre pour les élèves germanophones de la 9H à la 11H ou mise en place d'une offre comparable par une autre institution à partir de 2022/2023.
2. Prise en charge stationnaire/ambulatoire des enfants et adolescent-e-s germanophones souffrant de problèmes psychiques :
 - > Le Conseil d'Etat garantit aux enfants et adolescent-e-s germanophones souffrant de problèmes psychiques une prise en charge étendue – y compris en ce qui concerne les offres lacunaires – dans leur langue maternelle.

Le présent mandat est assorti d'une requête d'urgence (art. 174 LGC), acceptée par le Grand Conseil le 24 juin 2021, qui demande que le Conseil d'Etat réponde à ce mandat afin que celui-ci puisse être examiné et pris en considération par le Grand Conseil lors de sa session du mois de septembre 2021.

II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat rappelle que la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) instaure l'obligation pour l'Etat d'assurer la couverture des besoins en soins de sa population. Il accorde la plus haute importance à garantir l'équité dans l'accès aux soins pour la population, ceci dans les deux langues officielles et dans tous les domaines, y compris la psychiatrie. Dans ce sens, l'offre de prestations psychiatriques a été développée ces dernières années au sein du canton avec l'ouverture du site bilingue du RFSM à Villars-sur-Glâne comprenant notamment 40 lits germanophones et une clinique de jour germanophone de 20 places ainsi que l'ouverture des urgences psychiatriques cantonales qui disposent d'un service ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en français et en allemand. Il faut encore relever que du côté ambulatoire, la modification des ordonnances fédérales sur l'assurance-maladie et sur les prestations de l'assurance des soins concernant la nouvelle réglementation de la psychothérapie pratiquée par des psychologues-psychothérapeutes permettra à ces derniers de fournir des prestations à titre indépendant dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2022 et faciliteront l'accès aux prestations psychothérapeutiques.

En parallèle le canton mène, depuis 2019, diverses actions auprès de jeunes, au travers de son Programme cantonal de promotion de la santé mentale. Ce programme vise notamment à renforcer les ressources psychiques et les compétences personnelles des jeunes avec l'objectif à long terme de diminuer le recours aux prestations psychiatriques. De plus, un plan de soutien dédié à la jeunesse est en train d'être élaboré par un copil. Etant donné que le présent mandat se concentre sur la prise en charge, les aspects de promotion et de prévention ne seront pas davantage développés dans cette réponse.

Pour revenir spécifiquement au domaine de la pédopsychiatrie, le rapport *2021-DSAS-33 du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au postulat 2019-GC-47 : Santé mentale des adolescents germanophones* décrit les prestations de soins auxquelles a accès cette catégorie d'âge dans le canton. Ce rapport confirme que la couverture ambulatoire et stationnaire n'est pas paritaire pour les patient-e-s germanophones et francophones du canton. Il décrit également l'offre et les capacités extracantonales actuelles à disposition des patient-e-s germanophones, dont celle de l'UPD (Universitäre Psychiatrische Dienste Bern).

Il est important de mentionner que le domaine de la pédopsychiatrie est aujourd'hui fortement sollicité dans l'ensemble de la Suisse. Le rapport sur la santé psychique publié par l'OBSAN en 2020 démontre une augmentation du recours aux prestations psychiatriques ambulatoires et stationnaires chez les enfants et les adolescent-e-s depuis 2012¹. Les conséquences précises de la pandémie sur ce recours ne sont actuellement pas encore connues mais elles mettront certainement en exergue ces observations. Plusieurs hôpitaux psychiatriques, dont ceux de Zürich, Bâle et Berne font régulièrement état d'une surcharge de leurs unités de pédopsychiatrie et se voient obligés de mettre leurs patient-e-s sur liste d'attente. Une des limites principales du système se situe ici dans le recrutement de pédopsychiatres. Ces constats ont également été récemment relevés dans le cadre de l'échange intercantonal du 8 juillet 2021 organisé par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) sur la situation liée à la prise en charge psychiatrique des enfants et des adolescent-e-s. L'augmentation des demandes de prestations pédopsychiatriques, la pénurie de

¹ Schuler, D., Tuch, A. & Peter, C. (2020). La santé psychique en Suisse. Monitoring 2020 (Obsan Rapport 15/2020). Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé.

personnel qualifié ainsi que les lacunes en matière de psychiatrie de l'adolescent-e ont notamment été soulignées. La CDS souhaite contribuer à favoriser l'échange entre les cantons sur cette thématique afin que ceux-ci puissent bénéficier mutuellement d'approches judicieuses mais également pour identifier les défis nécessitant des discussions nationales.

Pour le canton de Fribourg, on constate depuis 2012 une augmentation du taux de recours aux prestations psychiatriques par les Fribourgeois-e-s âgés de moins de 18 ans (données de la statistique médicale des hôpitaux 2012-2019). Ces observations se reflètent par une hausse du nombre d'hospitalisations en pédopsychiatrie depuis 2012 au RFSM. Depuis le début de l'année 2021, le RFSM voit encore une accentuation de la demande pour des prises en charge pédopsychiatriques (ambulatoires et stationnaires). Du côté du service de pédiatrie de l'HFR, les données de la statistique médicale des hôpitaux montrent une variation du nombre de personnes annuellement prises en charge pour des troubles psychiatriques depuis 2012, avec des pics observés en 2014, 2018 et 2020. Ces pics n'ont cependant pas conduit à une saturation au niveau de la prise en charge pédopsychiatrique.

Les paragraphes suivants donnent un aperçu des mesures disponibles et prévues pour assurer la prise en charge stationnaire et ambulatoire des enfants et adolescent-e-s germanophones souffrant de problèmes psychiques, ceci dans leur langue maternelle. Il s'agit d'un premier aperçu qui devra être affiné et complété. Le Conseil d'Etat travaille sur deux axes : le premier met l'accent sur l'élargissement de l'offre de prestations pédopsychiatriques à court et moyen termes et le deuxième s'inscrit dans le processus de planification hospitalière périodique. Le pilotage de l'offre de prestations est un processus complexe qui se base sur plusieurs éléments scientifiques et solides, comme la statistique médicale des hôpitaux, l'enquête « Health Behaviour in School-aged Children » (HBSC) réalisée tous les quatre ans dans plus de 40 pays avec l'objectif d'évaluer les comportements de santé des élèves âgé-e-s de 11 à 15 ans² ou le rapport de l'OBSAN sur la santé psychique en Suisse³. Ces éléments vont de pair avec une analyse de terrain réalisée avec les partenaires de santé concernés.

Prise en charge stationnaire/ambulatoire des enfants et adolescent-e-s germanophones souffrant de problèmes psychiques

Avant de détailler les mesures disponibles et prévues pour la prise en charge stationnaire ou ambulatoire des patient-e-s mineurs germanophones, il est tout d'abord nécessaire de préciser qu'en dehors des prestataires mandatés, il existe diverses offres ambulatoires. Il s'agit des différents cabinets privés dans lesquels exercent des pédopsychiatres ou des psychologues. Pour rappel, selon les dispositions légales actuelles, le canton n'a pas la compétence de planifier ces offres ambulatoires.

Pour ce qui concerne l'offre stationnaire, le taux de recours aux prestations pédopsychiatriques par la population fribourgeoise ainsi que la durée moyenne de séjour observés en 2019 permettent d'estimer le nombre de lits nécessaires pour couvrir les besoins des enfants et adolescent-e-s germanophones, y compris pour des thérapies du trouble du comportement alimentaire, à 4 lits.

² Dernière enquête HSBC: Schneider, E., Masseroni, S. & Delgrande Jordan, M. (2020). *La santé des élèves de 11 à 15 ans dans le canton de Fribourg. Analyse des données de l'enquête HBSC 2018 et comparaison au fil du temps* (Rapport de recherche No 117). Lausanne : Addiction Suisse.

³ Schuler, D., Tuch, A. & Peter, C. (2020). *La santé psychique en Suisse. Monitoring 2020 (Obsan Rapport 15/2020)*. Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé.

L'évaluation de la couverture des besoins pédopsychiatriques dans d'autres cantons fournit des résultats comparables à cette estimation.

Les mesures suivantes sont mises en place, en cours de réalisation ou prévues au sein du canton ou en collaboration intercantonale :

Pour les 0-18 ans :

- > Nouvelle coopération formalisée avec l'UPD de Berne : le canton de Fribourg a réalisé une première prise de contact avec l'UPD, qui est favorable à l'idée de mettre en place une collaboration avec le canton de Fribourg suivant le modèle déjà existant entre les cantons de Berne et de Soleure. Des discussions vont prochainement être entamées avec l'UPD pour préciser les modalités de ladite collaboration. Cette coopération permettra d'assurer la prise en charge, en fonction de la demande et de l'indication, des enfants et des adolescent-e-s germanophones nécessitant un traitement stationnaire, y compris le traitement spécialisé pour les troubles du comportement alimentaire. Les patient-e-s des districts germanophones du canton de Fribourg seront ainsi traités sur un pied d'égalité avec les patient-e-s bernois pour l'accès à l'offre stationnaire de l'UPD.
- > Maintien et renforcement de la politique de promotion du bilinguisme amorcée il y a 5-6 ans par le RFSM : des cours d'allemand sont actuellement disponibles pour tous les collaborateurs et collaboratrices du RFSM. Le RFSM priorise également les personnes bilingues lors de tout recrutement. L'équipe du centre de pédopsychiatrie du RFSM (pédopsychiatres, psychologues, assistant-e-s sociaux) compte actuellement environ 20 % de personnel parlant allemand. Un nouveau pédopsychiatre bilingue vient d'être engagé à 100 % et débutera son activité dès l'automne 2021, ce qui portera à 2 le nombre de pédopsychiatres bilingues pouvant assurer des consultations germanophones au sein du centre de pédopsychiatrie ambulatoire du RFSM, de l'unité stationnaire de la Chrysalide et du service de pédiatrie de l'HFR (pédopsychiatrie de liaison).
- > Dans le cadre de la révision de la LAMal qui entrera en vigueur en juillet 2022, promotion du rôle des psychologues - psychothérapeutes seniors pour compléter la pédopsychiatrie de liaison à l'HFR : ce groupe de professionnel-le-s agira en deuxième ligne, après la prise en charge d'urgence et le premier tri effectué par les pédopsychiatres, dans le but d'initier des traitements poursuivis ensuite en ambulatoire/clinique de jour.
- > Développement de la prise en charge des troubles du spectre autistique : il s'agit d'un objectif sanitaire important pour le canton pour ces prochaines années et qui concerne autant les patient-e-s germanophones que francophones. La réponse du Conseil d'Etat à la question 2020-CE-196 fournit plusieurs indications à ce sujet. Ainsi, sous réserve des disponibilités budgétaires, le Conseil d'Etat prévoit de renforcer les moyens déjà engagés à partir de 2023 en vue d'améliorer les capacités de diagnostic et d'intervention précoce par la mise en place d'une prise en charge intensive.

Pour les 0-16 ans :

- > Prise en charge pédopsychiatrique dans le service de pédiatrie de l'HFR : le service de pédiatrie de l'HFR est un service bilingue qui collabore actuellement avec le RFSM afin de disposer de pédopsychiatres de liaison. Des discussions sont en cours entre l'HFR et le RFSM afin de renforcer l'interdisciplinarité dans la prise en charge (art-thérapie, ergothérapie, musicothérapie).

Pour les 16-18 ans :

- > Ouverture de l'accueil de patient-e-s germanophones dès 16 ans dans le Centre germanophone pour adultes du RFSM à Villars-sur-Glâne, sous réserve de l'accord de la famille et après analyse détaillée de la situation : il s'agit ici d'assurer une continuité avec la prise en charge effectuée par le service de pédiatrie de l'HFR. Cette prise en charge se fera en étroite collaboration avec la pédopsychiatrie du RFSM.

Fondation Espace Thérapeutique-Psychiatrie et Psychothérapie pour Enfants

La Fondation Espace Thérapeutique comprend la Tagesklinik (TK) et le Centre thérapeutique de jour (CTJ) qui proposent des prestations semi-résidentielles (clinique de jour) pour les enfants présentant des difficultés psychiques importantes. L'offre comprend la prise charge thérapeutique, scolaire et éducative des enfants dans une perspective de regagner les structures scolaires habituelles.

Le Conseil d'Etat souhaite confirmer et préciser les éléments présentés dans sa réponse à la question 2020-CE-222. Actuellement, les élèves germanophones entre la 9H et la 11H nécessitant une admission en hôpital de jour en raison de difficultés psychiques importantes peuvent être accueillis dans des structures hors canton de type hôpital de jour ou autres écoles avec internat.

Il existe une volonté avérée de l'ensemble des partenaires d'élargir les prestations de la Tagesklinik (TK) afin d'accueillir des jeunes germanophones entre la 9H et la 11H. Dans cette perspective, la constitution du groupe de travail comprenant des représentant-e-s de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS, de la Direction de la santé et des affaires sociales DSAS, du RFSM et de la Fondation Espace Thérapeutique est désormais précisée. Il sera mené par Madame Maryse Aebischer, ancienne cheffe du Service de la prévoyance sociale.

Ce groupe a pour mandat d'effectuer une analyse de la situation actuelle et des besoins futurs des enfants et adolescent-e-s pour cette prestation et d'établir des propositions de collaboration entre les différents partenaires. Cette analyse se basera sur des données médicales provenant de différentes sources dans la mesure où les enfants sont adressés dans cette structure par des professionnel-le-s de la santé.

Il sera notamment question, au vu du nombre restreint de jeunes concernés, de développer des synergies entre les deux structures de la Fondation Espace Thérapeutique. A l'étroit dans leurs bâtiments actuels, il serait souhaitable que ces deux cliniques de jour soient réunies sur un même site. La Fondation travaille en collaboration avec les services de la DSAS à la recherche d'une solution d'agrandissement ou de construction. Il est à noter qu'au vu des délais nécessaires pour la planification et la construction, ce projet ne pourra pas être réalisé d'ici 2023. Comme précisé ci-dessus, une prise en charge en clinique de jour est actuellement possible hors canton pour les élèves germanophones de la 9H à la 11H. Tout sera mis en œuvre pour le réaliser le plus rapidement possible.

Conclusion

Le Conseil d'Etat est soucieux de mettre en œuvre des solutions et de créer des structures durables, à long terme et stables. Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat propose d'accepter le présent mandat qui vise à assurer une prise en charge pédopsychiatrique dans leur langue maternelle aux enfants et adolescent-e-s germanophones fribourgeois, et à élargir l'offre de prise en charge en

clinique de jour pour les élèves de la 9H à la 11H. Ce second volet nécessitera certainement un délai supplémentaire par rapport à celui indiqué par les député-e-s s'il implique un agrandissement ou une construction. A relever qu'une telle prise en charge est déjà actuellement possible hors canton.

24 août 2021